

## Sorties d'inventaire

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel TRIZAC dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-081 du 19 juin 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 28 septembre 2023, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a adopté à l'unanimité des suffrages exprimés les sorties d'inventaire jointes à la présente délibération.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 21*

*Nombre de voix favorables : 21*

*Nombre de voix défavorables : 0*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 28 septembre 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC

